



Suis-je le père biologique ?

Par **Pax**, le **06/10/2012** à **14:38**

Bonjour, je verse depuis des années une pension alimentaire à mon ex femme et aujourd'hui je doute fortement de ma paternité biologique sur au moins l'une de mes filles. Je souhaite faire une demande de test de paternité pour lever le doute et que la pension alimentaire indument perçue me soit reversée. Est-ce envisageable ?

Par **youris**, le **08/10/2012** à **20:02**

bjr,

oui c'est possible, vous devez faire devant le tribunal une action en contestation de paternité. le juge ordonnera en principe une analyse biologique pour vous et l'enfant dont vous doutez de votre paternité.

cette action est enfermée dans un certain délai et en particulier il ne faut pas la possession d'état ait duré plus de 5 ans.

voir ce lien: <http://vosdroits.service-public.fr/F940.xhtml>

cdt